

Syndicat de chasse du Lot 227

AVIS AU PUBLIC

En application de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition du produit de location de la chasse ainsi que le compte définitif de l'année d'exercice 2026/2027 du lot de chasse 227 peuvent être consultés pendant 15 jours, du 26 octobre 2026 au 9 novembre 2026 auprès du président du collège des syndics, Guillaume LINCKELS, Ingeldorf, sur rendez-vous.

Ingeldorf, le 16 octobre 2026

Le secrétaire-trésorier.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.